

Les salaires dans les entreprises en 2007 : une forte progression

Sabine Bessière et Stéphanie Depil,
Département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

En 2007, dans les entreprises du secteur privé et semi-public, le salaire mensuel moyen pour un poste à temps complet s'élève à 2 661 € en brut et 1 997 € nets de tous prélèvements à la source. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 1,5 % en 2007, le salaire net moyen a augmenté de 1,5 % entre 2006 et 2007 en euros constants. L'éventail des salaires reste inchangé, les hausses de salaire étant relativement homogènes : de 0,8 % pour le premier décile à 1,2 % pour le dernier décile. Néanmoins, ce sont les salariés se situant dans le dernier décile dont le salaire moyen a le plus progressé (+ 3 %). La loi TEPA relative aux heures supplémentaires est entrée en vigueur en fin d'année. Au cours du dernier trimestre, un quart des salariés ont effectué des heures supplémentaires « TEPA », représentant un volume moyen de 30 heures. Pour ces derniers, les charges sociales ont été allégées de 90 € en moyenne sur le trimestre.

En 2007, un salarié travaillant à temps complet dans une entreprise du secteur privé ou semi-public gagne en moyenne 2 661 € par mois en salaire brut (*définition*), et 1 997 € en

salaire net (*définition*) de tous prélèvements à la source. Ce salaire brut moyen représente donc un peu plus de deux fois le montant du smic brut mensuel (1 267 €).

Le salaire moyen a plus fortement augmenté en 2007

Le salaire net moyen des salariés à temps complet (*définition*) progresse de 3,1 % par rapport à 2006 en France (métropole et Dom). En tenant compte de la hausse des prix à la consommation qui est de 1,5 % sur l'année 2007, le salaire net moyen augmente de 1,5 % en euros constants (*définition - tableau 1*). C'est nettement plus que les années précédentes. Si un mouvement de reprise des salaires avait été observé en 2005 (+ 1 %), la hausse avait été modérée l'année suivante (+ 0,4 %). Il faut ainsi remonter à 1999 pour constater une hausse du salaire moyen en euros constants de cette ampleur, mais dans un contexte de hausse des prix plus faible (+ 0,5 %).

Le salaire brut moyen progresse au même rythme que le salaire net. En effet, les prélèvements à la source ont connu peu de modifications au cours de l'année 2007. Seule la cotisation d'assurance chômage a baissé de 0,04 point, revenant ainsi à la situation antérieure à 2006.

La structure des qualifications évolue peu : ses quelques modifications n'expliquent qu'une faible part (+ 0,3 point) de l'augmentation sensible du salaire moyen. À répartition identique des effectifs par secteur d'activité, tranche d'âge, sexe et catégorie socioprofessionnelle, la hausse du salaire

1 Évolutions annuelles des salaires moyens pour les emplois à temps complet

en % en euros constants

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Salaire brut moyen¹	0,2	1,7	0,6	0,9	0,9	0,3	0,6	1,1	1,0	1,6
Salaire moyen net de prélèvements	0,9	1,6	0,5	1,1	0,6	-0,3	0,0	1,0	0,4	1,5
Salaire brut moyen à structure constante	-0,1	1,1	0,0	0,2	0,1	-0,2	0,2	0,9	0,8	1,3
Salaire moyen net de prélèvements à structure constante	0,6	1,0	-0,1	0,4	-0,2	-0,8	-0,4	0,8	0,2	1,2
Incidence des effets de structure sur le salaire net ²	0,3	0,6	0,6	0,7	0,8	0,5	0,4	0,2	0,2	0,3
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6	1,5

1. Les variations des rémunérations non soumises à cotisations sociales (participation, intéressement) sont prises en compte dans les évolutions du salaire brut moyen seulement à partir de l'évolution 2001/2002.

2. Voir « Définitions ».

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France.

Source : Insee, DADS.

réel « à structure constante » (*définition*) est de 1,3 % pour le salaire brut et de 1,2 % pour le net.

Une conjoncture favorable en 2007

Le salaire moyen progresse surtout grâce à la conjoncture économique, qui, en 2007, crée un climat relativement favorable aux salariés lors des négociations salariales. En effet, la croissance économique de la France se maintient : le produit intérieur brut (PIB) s'accroît de 2,2 % en volume, comme en 2006. La baisse du taux de chômage amorcée en 2006 se poursuit, le taux de chômage au sens du BIT passant de 8,8 % en moyenne sur 2006 à 8,0 % en 2007. La croissance de l'emploi salarié dans le secteur privé reste dynamique et même, s'accélère. Au total, 310 000 emplois sont créés dans le secteur concurrentiel, chiffre plus élevé que ne le laissait augurer la croissance économique. Ces créations d'emploi sont tirées par le secteur tertiaire, notamment les services marchands, ainsi que par la construction, tandis que l'industrie continue de perdre des emplois, mais à un rythme moindre que les années précédentes. En outre, l'entrée en vigueur au dernier trimestre 2007 de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) a une incidence sur la rémunération des heures supplémentaires.

Fortes primes dans le secteur financier

Dans ce contexte économique favorable, les activités financières et, dans une moindre mesure, l'énergie et l'industrie des biens intermédiaires, sont les secteurs dans lesquels le salaire net moyen augmente le plus fortement. En particulier, les cadres du secteur financier enregistrent cette année une très forte croissance de leur salaire net moyen en euros constants (+ 7 %), notamment du fait des primes versées au 1^{er} trimestre 2007. Dans l'industrie des biens intermédiaires, la hausse, plus modeste, touche toutes les catégories socioprofessionnelles (+ 2 % pour les ouvriers de ce secteur) mais dans un contexte d'effectifs en baisse.

Tous secteurs confondus, les cadres bénéficient en 2007 – comme les deux années précédentes – d'évolutions de salaire net moyen en euros constants plus favorables (+ 2,3 %) que celles des

professions intermédiaires (+ 1,1 %), des ouvriers (+ 1,0 %) et surtout des employés (+ 0,7 %) (*tableau 2*). Pour ces deux dernières catégories, la moindre hausse peut s'expliquer notamment par une revalorisation du smic relativement modérée en 2007.

Le smic revalorisé au minimum légal en 2007

La revalorisation du smic a été de 2,1 % au 1^{er} juillet 2007, ce qui correspond au minimum légal. Cette augmentation, combinée à l'effet de la précédente revalorisation de juillet 2006 (+ 3 %), se

traduit par une hausse du smic brut de 2,6 % (et du smic net de 2,5 %) entre 2006 et 2007. Compte tenu de la hausse des prix (1,5 % en moyenne annuelle), le smic brut progresse de 1,0 % en euros constants et le smic net, de 1,1 %, soit une augmentation plus faible que les années précédentes (+ 2,4 % entre 2005 et 2006 et + 3,5 % entre 2004 et 2005).

En 2007, le salaire horaire net a progressé plus fortement pour les temps non complets (+ 2,0 % en euros constants) que pour les temps complets. Pour les premiers, il s'élève à 11 € en moyenne contre 13 € pour les temps complets (*tableau 2*). Cette évolution résulte

2 Salaires mensuels et horaires moyens et répartition des effectifs selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Salaires bruts			Salaires nets de tous prélèvements			Répartition des effectifs (%)	
	Euros courants		Euros constants	Euros courants		Euros constants	2006	2007
	2006	2007	Évolution (%)	2006	2007	Évolution (%)		
SALAIRES MENSUELS DES POSTES À TEMPS COMPLET (et effectifs en années-travail)								
Ensemble	2 580	2 661	1,6	1 938	1 997	1,5	100,0	100,0
Cadres ¹	5 170	5 366	2,3	3 852	3 997	2,3	16,3	16,4
Prof. interm.	2 625	2 698	1,2	1 965	2 017	1,1	24,5	24,6
Employés	1 791	1 833	0,9	1 361	1 391	0,7	22,8	22,8
Ouvriers	1 883	1 928	0,9	1 422	1 459	1,0	36,3	36,2
Hommes	2 755	2 842	1,6	2 072	2 138	1,6	100,0	100,0
Cadres ¹	5 501	5 721	2,5	4 109	4 276	2,5	18,3	18,4
Prof. interm.	2 753	2 831	1,3	2 065	2 123	1,3	22,6	22,5
Employés	1 849	1 888	0,6	1 416	1 444	0,5	11,2	11,2
Ouvriers	1 930	1 975	0,8	1 457	1 495	1,1	47,9	48,0
Femmes	2 248	2 323	1,8	1 684	1 736	1,6	100,0	100,0
Cadres ¹	4 279	4 438	2,2	3 159	3 268	1,9	12,7	12,9
Prof. interm.	2 434	2 504	1,3	1 816	1 862	1,1	28,2	28,5
Employés	1 763	1 808	1,0	1 335	1 366	0,8	44,5	44,0
Ouvriers	1 599	1 640	1,1	1 211	1 239	0,8	14,6	14,6
Smic (151,67h)	1 236	1 267	1,0	970	995	1,1	-	-
SALAIRES HORAIRES (et effectifs en nombre d'heures travaillées)								
Salariés à temps complet								
Hommes	17,83	18,38	1,6	13,41	13,82	1,6	65,8	65,5
Femmes	14,86	15,35	1,8	11,13	11,47	1,6	34,2	34,5
Ensemble	16,81	17,34	1,6	12,63	13,01	1,5	100,0	100,0
Cadres ¹	33,01	34,24	2,2	24,59	25,51	2,2	16,7	16,8
Prof. interm.	17,07	17,53	1,2	12,78	13,10	1,0	24,6	24,7
Employés	11,80	12,08	0,9	8,96	9,16	0,7	22,6	22,5
Ouvriers	12,33	12,62	0,8	9,31	9,55	1,0	36,1	36,0
Salariés à temps non complet								
Hommes	16,18	16,87	2,7	12,32	12,82	2,5	30,5	30,6
Femmes	13,01	13,45	1,8	9,78	10,09	1,7	69,5	69,4
Ensemble	13,98	14,50	2,2	10,55	10,93	2,0	100,0	100,0
Cadres ¹	28,89	29,87	1,8	21,46	22,21	1,9	11,4	12,2
Prof. interm.	16,33	16,74	1,0	12,31	12,60	0,8	18,6	18,5
Employés	10,77	11,03	0,9	8,16	8,34	0,7	48,0	47,9
Ouvriers	11,16	11,35	0,2	8,56	8,67	-0,2	22,0	21,4
Smic	8,15	8,36	1,1	6,40	6,56	1,0	-	-

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés du secteur privé et semi-public, France.

Source : Insee, DADS.

essentiellement d'un effet de structure, la part des cadres à temps non complet ayant augmenté et les salaires des cadres étant en moyenne plus élevés que ceux des autres catégories.

La hiérarchie des salaires reste stable

Par rapport à l'année précédente, l'éventail des salaires reste stable. En 2007, 10 % des salariés à temps complet ont gagné un salaire net mensuel inférieur à 1 083 € (*tableau 3*). À l'autre bout de l'échelle, 10 % disposent de plus de 3 163 €. La médiane, qui partage les salariés à temps complet en deux groupes d'effectifs égaux, s'établit à 1 594 € par mois. Le rapport entre le 1^{er} et le 9^e déciles est donc égal à 2,9, comme les quatre dernières années.

L'évolution des salaires nets a été positive pour l'ensemble de la hiérarchie salariale et pour chacun des déciles : le premier décile des salaires augmente de 0,8 % en euros constants, le salaire médian de 1,1 % et le dernier décile de 1,2 % (*graphique*). Le dernier décile des salaires des femmes progresse un peu plus fortement que celui des hommes (+ 1,6 % contre + 1,2 %). Cependant, l'écart salarial moyen entre hommes et femmes reste pratiquement inchangé : une salariée à temps complet gagne en moyenne 18,8 % de moins que son homologue masculin.

C'est tout en haut de l'échelle, parmi les 10 % de salariés à temps complet qui gagnent le plus, que les salaires ont le plus progressé. Ainsi, si l'on se limite aux salariés situés dans le dernier décile, leur salaire net moyen a augmenté de 3 % en euros constants par rapport à l'année précédente. Ce sont donc les fortes rémunérations qui ont contribué le plus en 2007 à augmenter ce salaire moyen.

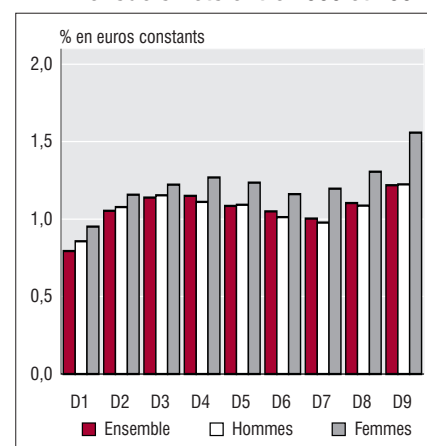
Les augmentations de salaires sont plus élevées en moyenne pour les salariés n'ayant pas changé de poste durant les deux dernières années. Ainsi, les salariés à temps complet ayant travaillé l'ensemble des deux années 2006 et 2007 dans le même établissement (les « permanents-permanents » *définition*) ont un salaire net moyen qui augmente de 3,4 % en euros constants (contre + 1,5 % pour l'ensemble des salariés à temps complet). Pour la moitié d'entre eux, cette hausse est supérieure à 2,1 %

en euros constants. En 2007, la part des permanents-permanents qui ont une augmentation supérieure à l'inflation a progressé : 69 % contre 63 % en 2006.

Incitation aux heures supplémentaires au 4^e trimestre

Au 4^e trimestre, les salariés qui ont accompli des heures supplémentaires ont pu bénéficier des mesures incitatives de la loi TEPA (*encadré*). Parmi les salariés à temps complet du secteur privé ayant travaillé au cours du dernier trimestre 2007, un quart a effectué des heures supplémentaires relevant de la loi TEPA selon les déclarations des employeurs dans les DADS (déclarations annuelles de données sociales). Ces salariés ont effectué en moyenne

Évolutions des déciles de salaires mensuels nets entre 2006 et 2007



Lecture : le premier décile, niveau en dessous duquel se situent 10 % des salaires les plus bas, a augmenté de 0,8 % entre 2006 et 2007 en euros constants.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France.

Source : Insee, DADS.

3 Distribution des salaires mensuels nets de tous prélèvements

en euros courants

Déciles	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
D1	1 059	1 083	1 097	1 123	1 004	1 029
D2	1 184	1 215	1 231	1 263	1 118	1 148
D3	1 296	1 330	1 351	1 387	1 210	1 243
D4	1 415	1 453	1 478	1 517	1 310	1 346
Médiane	1 554	1 594	1 622	1 665	1 428	1 467
D6	1 725	1 769	1 806	1 852	1 578	1 620
D7	1 955	2 004	2 064	2 115	1 775	1 823
D8	2 321	2 382	2 483	2 548	2 049	2 107
D9	3 079	3 163	3 356	3 448	2 582	2 662
D9/D1	2,9	2,9	3,1	3,1	2,6	2,6

Lecture : en 2007, 10 % des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 083 €, 20 % un salaire inférieur à 1 215 €.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France.

Source : Insee, DADS.

4 Nombre moyen d'heures et répartition des salariés ayant effectué des heures supplémentaires au titre de la loi TEPA au 4^e trimestre 2007

	% de salariés (en années-travail)	Nombre moyen d'heures supplémentaires
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadres	5,9	34
Prof. Intermédiaires	17,7	31
Employés	23,1	25
Ouvriers	39,8	32
Secteur d'activité		
Industrie	26,2	30
Construction	47,5	39
Commerce	28,7	28
Transports	28,7	41
Activités financières et immobilières	6,2	27
Services aux entreprises	21,9	22
Services aux particuliers, éducation et administration	17,8	30
dont hôtellerie-restauration	38,9	34
Ensemble	24,7	30

Champ : salariés du secteur privé et semi-public, France.

Source : Insee, DADS.

30 heures supplémentaires sur le trimestre. Sur l'ensemble des salariés du secteur privé, cela représente une moyenne de 8 heures supplémentaires réalisées sur le trimestre. La majorité d'entre eux sont des ouvriers (tableau 4) et les secteurs les plus consommateurs de ces heures supplémentaires au 4^e trimestre 2007 sont la construction et l'hôtellerie-restauration.

La mise en place de la loi TEPA a pu conduire à augmenter le salaire net perçu par les salariés : incitation à effectuer plus d'heures supplémentaires, majoration de rémunération horaire

systematique de 25 %, allègement de cotisations sociales. La source DADS ne permet pas d'identifier une éventuelle augmentation du nombre d'heures supplémentaires effectuées car avant 2007, elle ne pouvait pas isoler les heures supplémentaires dans la rémunération. En revanche, il est possible d'estimer l'effet de l'allègement de cotisations sociales : ainsi, lorsque le salarié a effectué des heures supplémentaires déclarées au titre de la loi TEPA, cet allègement correspond en moyenne à un gain de 90 euros pour ce salarié sur le trimestre.

Changement de la législation des heures supplémentaires (loi TEPA)

En 2007, la législation sur les heures supplémentaires et complémentaires (pour les salariés à temps partiel) a été modifiée par la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA). Cette loi instaure des dispositions fiscales et sociales favorisant l'accomplissement d'heures supplémentaires. Elle s'applique aux heures effectuées à compter du 1^{er} octobre 2007.

La loi TEPA instaure une majoration de 25 % au minimum du tarif des heures supplémentaires au lieu de 10 % minimum comme c'était le cas précédemment pour les entreprises de 20 salariés ou moins. Le salarié bénéficie d'un allègement des cotisations salariales de sécurité sociale et d'une exonération d'impôt sur le revenu.

Définitions

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les sommes versées au titre de la participation et l'intéressement.

Le **salaire net** est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas la participation et l'intéressement placé sur un plan d'épargne entreprise (qui ne sont pas imposables).

Pour les salariés à temps complet, les **effectifs** sont convertis en années-travail au prorata de leur durée de présence. Les moyennes sont obtenues en pondérant les salaires annualisés par la durée de présence. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste

donné durant six mois et ayant perçu 10 000 € compte pour 0,5 « année-travail » rémunérée 20 000 € par an.

Les évolutions **en euros constants** (ou en termes réels) sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages, qui a augmenté, en moyenne de 1,5 % en 2007.

L'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un **effet de structure** et une **évolution à structure constante**. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables suivantes : sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité.

L'effet de structure est la résultante de deux facteurs : les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Les **permanents-permanents** sont ici définis comme les salariés qui travaillent à temps complet deux années consécutives complètes (24 mois) dans le même établissement. Ils ne constituent qu'un sous-ensemble de la main-d'œuvre salariée.

Sources

Les salaires annuels et les effectifs sont connus grâce aux **DADS (déclarations annuelles de données sociales)** que les entreprises adressent à l'administration. Tous les salariés, présents ou non toute l'année, sont concernés, à l'exception des personnels des services domestiques et des agents de la Fonction publique d'État. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut cependant les salariés du secteur agricole, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, ainsi que les apprentis, les stagiaires et les titulaires d'emplois aidés.

Les résultats sont issus de l'exploitation du sondage au 1/12 et de l'exhaustif (pour le calcul des statistiques non désagrégées par catégorie socioprofessionnelle, cette dernière variable faisant l'objet d'un codage spécifique dans le sondage au 1/12) des déclarations de 2006 et 2007. Pour l'année 2007, le fichier exploité est semi-définitif.

Bibliographie

« L'Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire » *Informations rapides* n° 264, septembre 2007, Insee.

« Les salaires en France », *Insee Références*, édition 2008, décembre 2008.

« Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2006 », S. Depil, *Insee Résultats*, série Société, n° 88, novembre 2008.

« La rémunération dans les entreprises en 2006 » Jean-Baptiste Berry, Nicolas Bignon, *Premières informations, Premières synthèses* n° 27.2, juillet 2008, Dares.

« Les heures supplémentaires au 4^e trimestre 2007 » Odile Chagny et Bruno Ducoudre, *Premières informations, Premières synthèses* n° 17.1, avril 2008, Dares.

« Principaux résultats sur le dispositif TEPA issus des déclarations de cotisations en Urssaf relatives à la paye du 4^e trimestre 2007 », communiqué de presse, février 2008, Acooss.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2009

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : S. Clément
Code Sage IP091235
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2009



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES